

Lieu de formation :
Coordination : Alexandra Rosso
Tel : 07 86 97 01 37
Mail : alexandra.rosso@educagri.fr

Responsable Administratif : Nathalie ULRY

Tel : 05 62 66 54 64
Mail : nathalie.ulry@educagri.fr



FORMATION QUALIFIANTE

Soudure et travail des métaux :

Le CFPPA du Gers,
Votre partenaire formation tout au long de la vie

Route de Valentées
32300 Mirande
05 62 64 54 64
cfppa.mirande@educagri.fr
cfppadugers.com

Formation de 3 jours (21 heures)

Dates : les 30 avril, 02 et 05 Mai 2019



OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

Connaître les caractéristiques des différents métaux pour être capable de les assembler par des soudures de bonne qualité.

PROGRAMME

- Règles de sécurité : prévention des risques du soudage à l'arc, utilisation des équipements de protection.
- Classification des métaux : Fonte et acier, Les métaux soudables et non soudables, Les profilés
- Les postes à souder à l'arc : Les différents postes de soudure, rappel du principe de fonctionnement
- Réaliser une soudure à l'arc : les différents courants de soudage, Classification des électrodes, Choix des électrodes et intensité de soudage
- Les différentes techniques de soudage

Modalités d'évaluation : évaluation formative en situation de travail, évaluation de la satisfaction de la formation, attestation de formation.

DUREE, LIEU ET INSCRIPTION

Dates : Les 30 avril, 02 et 05 Mai 2019

Durée : 21 heures

Lieu : CFPPA du Gers, Valentées, 32300 Mirande

Formateur : Stéphane Bousquet, enseignant en agroéquipement.

Référent pédagogique : Alexandra Rosso

Tel : 07 86 97 01 37 – Mail : alexandra.rosso@educagri.fr

Référent administratif : Nathalie Ulry

Tel : 05 62 66 54 64 – Mail : nathalie.ulry@educagri.fr

Directeur du CFPPA du Gers : Bruno Labourse

Tel : 05 62 66 54 64 – Mail : bruno.labourse@educagri.fr

Tarifs, modalités de financement

- Tarifs : 20€/heure/personne, soit 420€ au total par personne.
 - Exploitant agricole (à jour de ses cotisations MSA) : Prise en charge à 100 % par le vivea.
 - Salarié agricole :
 - Prise en charge à 100 % dans le cadre du plan mutualisé entreprise pour un salarié/entreprise.
 - Puis prise en charge à 25% à partir du second salarié.
 - Autre : nous contacter en complétant le bon d'inscription sur le site du CFPPA : cfppadugers.com
- Modalités d'inscription : compléter la fiche de pré-inscription sur le site du CFPPA du Gers : cfppadugers.com

En cas de modifications de plannings et/ou intervenants les informations vous seront communiquées dans les plus brefs délais